

Commune de LIVERDUN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VANNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2020/06/0

0 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

5 - Institutions et vie politique

5.2 - Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Commune de LIVERDUN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNÉ, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2020/06/1

1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes ont l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire avant la séance d'examen du budget. Non décisionnel, ce débat revêt un caractère obligatoire qui permet aux membres de l'organe délibérant de disposer des informations utiles à l'examen du budget.

La tenue d'un DOB est en effet destinée à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante. Une telle délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

C'est pourquoi :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette présenté par le maire et débattu en séance,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ





Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/2

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT) – ANNÉE 2019

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCLARE que les comptes de gestion pour l'année 2019 de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucun commentaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ





**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020**

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/3

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNÉE 2019

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur DOSÉ, maire nouvellement élu, peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur DOSÉ, maire, délibérant sur le compte administratif 2019, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2019, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

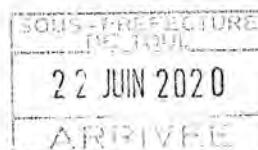
ADOpte à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN) le compte administratif 2019 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.
Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2020/06/4

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2019

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur DOSÉ, maire, délibérant sur le compte administratif 2019 du service de l'eau potable, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

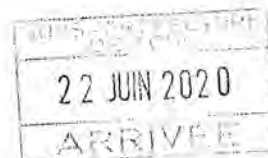
ADOpte à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN) le compte administratif 2019 du service de l'eau potable.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNÉ, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/5

5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2019

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur DOSÉ, maire, délibérant sur le compte administratif 2019 du service de l'assainissement, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

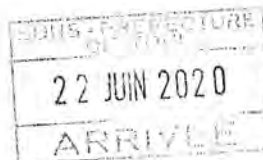
ADOpte à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN) le compte administratif 2019 du service de l'assainissement.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ





Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VANNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/6

6 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNÉE 2020

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2019 :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 5.065.642,48 €	+ 762.791,21 €
Dépenses	- 4.513.473,77 €	- 734.845,30 €
Total	+ 552.168,71 €	+ 27.945,91 €
2 – Résultat N-1 (compte 002 ou 001)	+ 765.723,56 €	- 396.909,15 €
3 – Résultat cumulé	+ 1.317.892,27 €	- 368.963,24 €
Restes à réaliser dépenses		- 582.211,00 €
Restes à réaliser recettes		+ 216.680,00 €
Déficit d'investissement à couvrir (si <0)		- 734.494,24 €
4 – Couverture du déficit d'investissement	- 734.494,24 €	+ 734.494,24 €
5 – Excédent à reporter	+ 583.398,03 €	0,00 €

La section d'investissement étant déficitaire de 734.494,24 € (en tenant compte des restes à réaliser), il convient de couvrir ce déficit grâce à l'excédent de fonctionnement par affectation à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN)

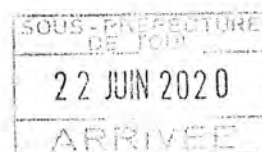
DÉCIDE de couvrir le déficit d'investissement avec l'excédent de la section de fonctionnement par affectation au compte 1068 de 734.494,24 €, et de conserver la différence soit 583.398,03 € en section de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ





Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.
Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2020/06/7

7 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU DE L'ANNÉE 2019 AU BUDGET PRINCIPAL

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2019 :

BUDGET EAU POTABLE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice			
	Recettes	+ 599.419,98 €	+ 104.847,46 €
	Dépenses	- 705.492,33 €	- 145.471,74 €
Total		- 106.072,35 €	- 40.624,28 €
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)		+ 194.010,88 €	+ 194.889,02 €
3 – Résultat cumulé		+ 87.938,53 €	+ 154.264,74 €
4 – Couverture du déficit d'investissement		-	-
5 – Excédent à reporter		+ 87.938,53 €	+ 154.264,74 €

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN)

DÉCIDE de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget principal pour 87.938,53 €.

DÉCIDE de reporter l'excédent d'investissement de 154.264,74 € à l'article 001 (déficit d'investissement reporté) du budget principal pour - 154.264,74 €.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ





Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ..

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/8

8 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2019 AU BUDGET PRINCIPAL 7 – Finances locales 7.1 – Décisions budgétaires Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2019 :

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 507.905,15 €	+ 3.681.380,81 €
Dépenses	- 509.114,68 €	- 3.846.001,87 €
Total	- 1.209,53 €	- 164.621,06 €
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)	+ 459.372,20 €	- 11.396,22 €
3 – Résultat cumulé	+ 458.162,67 €	- 176.017,28 €
4 – Couverture du déficit d'investissement	-	-
5 – Excédent ou déficit à reporter	+ 458.162,67 €	- 176.017,28 €

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN)

DÉCIDE de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget principal pour 458.162,67 €.

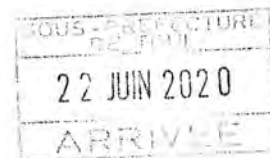
DÉCIDE de reporter le déficit d'investissement à l'article 001 (déficit d'investissement reporté) du budget principal pour 176.017,28 €.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ





Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VANNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/9

9 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, présente les taux des trois taxes depuis 2010 selon le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation (TH)	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55
Foncier bâti (TFPB)	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	16.17	16.17	16.17	16.17
Foncier non bâti (TFPNB)	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36

et propose de maintenir en l'état les taux pour l'année 2020.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE selon le tableau ci-dessous les taux d'imposition 2020 des trois taxes :

	2020
Taxe d'habitation (TH)	19.55 %
Foncier bâti (TFPB)	16.17 %
Foncier non bâti (TFPNB)	31.36 %

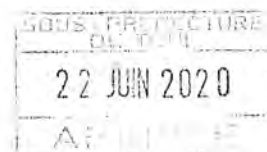
PRÉCISE que les recettes fiscales correspondantes sont prévues au budget primitif 2020 de la commune au compte 7311.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VANNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/10

10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Catherine GUENSER

Mme GUENSER, adjointe déléguée aux associations, propose d'attribuer aux associations les subventions annuelles selon le tableau joint en annexe.

Elle précise que les associations suivantes n'ont pas sollicité de subvention :

- ACPG
- Artisans et Commerçants (ACL)
- Les Amis de Liverdun
- Les Amis du Portugal
- Amicale des Donneurs de Sang
- Cercle Généalogique
- Chasse Fourasse
- Les Compagnons du Rêve
- Cultures et Partages
- ICI Internet
- Karaté Do
- Liverdun Fan Foot
- Les Paniers Bleus
- Run Jet Lorraine
- FNATH
- Lion's Club
- Secours populaire
- Foyer Socio Éducatif du collège de Liverdun.



Elle expose enfin les aides apportées en 2019 récapitulées en annexe, pour un montant total de 110.100 euros.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau détaillé joint dans le document budgétaire.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 de la ville au compte 6574 (subventions aux associations) pour 96 598 euros et au compte 6745 (subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé) pour 23.402 euros.

Ne prennent pas part au vote, pour la subvention de l'association dans laquelle ils sont dirigeants, les élus suivants :

- M. JACQUOT-HECK (OMA et Les Paniers Bleus)
- M. DE BIASI (Basket Club, Le Corridor)
- Mme NINISSE (FTM)
- Mme DURR (amicale du refuge de Toulaise).
- Mme PAUL (OMA).
- Mme MOREL (Loisir Sport Liverdun). Procuration à S. DOSÉ.

- Mme GARTISSER (MPT)

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Commune de LIVERDUN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNÉ, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/11

11 – CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LIVERDUN

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.9 – Culture

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal que lorsqu'une association perçoit une subvention annuelle supérieure à 23.000 €, il est obligatoire de signer une convention d'objectif prévoyant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention et les engagements de l'association et de l'administration.

Cette année, en raison de l'annulation de la fête médiévale et de concerts, la subvention sera inférieure à 23.000 €. Il n'est donc pas obligatoire d'en signer une. Il est malgré tout proposé au conseil la convention d'objectif jointe en annexe, présentée par Mme CLÉMENT-DILLMANN, adjointe déléguée.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Ne prennent pas part au vote les membres de l'association, à savoir :

- Mme CAMPESE
- Mme CLÉMENT-DILLMANN
- M. JACQUOT-HECK
- Mme GODOT

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNÉ, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/12

12 – CRÉATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « DE LA CROIX DE BOIS »

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, expose à l'assemblée que la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section AH n° 684, 685, 686, 687 et 688 sise 4, chemin de la Croix de Bois à Liverdun, d'une surface de 6.066 m² environ (à confirmer par bornage), située en zone UB du plan local d'urbanisme (PLU).

Il précise que cette acquisition est nécessaire si la commune veut maîtriser l'urbanisation de cette parcelle, qui n'est pas beaucoup contrainte par le règlement du PLU.

Aussi, il propose de créer un lotissement communal. Pour ce faire, la création d'un budget annexe est obligatoire. En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité. Cela justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Le budget annexe permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à l'opération. L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent (on constate les stocks en fin d'exercice).

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget du lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement. Le budget annexe du lotissement retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 25 voix pour et 4 voix contre (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN),

APPROUVE la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé lotissement « de la Croix de bois » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement route de Pompey / chemin de la Croix de Bois à Liverdun destiné à la vente.

PRÉCISE que ce budget sera voté par chapitre.

ADOpte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks.

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ce budget annexe.

PRÉCISE que le prix de cession sera défini par une délibération ultérieure

PRÉCISE que le budget est soumis à la TVA.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,
Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/13

13 – APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Sur proposition de monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN)

VOTE par chapitre le budget primitif 2020 de la commune joint en annexe, et résumé comme suit :

		RAR + BP 2020	Dont ce qui concerne les budgets eau et assainissement	Remarques
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	1 162 367,00 €	65 550,00 €	Diverses factures relatives à l'eau et l'assainissement
	012 Charges de personnel	2 406 395,00 €		
	014 Atténuation de produits	356 455,00 €	26 000,00 €	Allocation de compensation eaux pluviales
	022 Dépenses imprévues	93 768,03 €	126 000,00 €	Redevances pollution et modernisation
	042 Opérations d'ordre entre sections	92 200,00 €		Dotations aux amortissements
	65 Autres charges de gestion courante	585 333,00 €		
	66 Charges financières	66 000,00 €		
	67 Charges exceptionnelles	583 759,20 €	87 938,53 €	Excédents de fonctionnement eau reversés à la CCBP
			458 162,67 €	Excédents de fonctionnement assainissement reversés à la CCBP
			2 520,00 €	Dégrèvements assainissement
			1 520,00 €	Dégrèvements eau
	68 Dotations aux provisions pour risques et charges	5 000,00 €		
	023 Virement à l'investissement	407 150,00 €		
	Total dépenses de fonctionnement	5 758 427,23 €	767 691,20 €	
	002 Excédent de fonctionnement reporté	1 129 499,23 €	87 938,53 €	Excédents de fonctionnement eau récupérés par la commune
			458 162,67 €	Excédents de fonctionnement assainissement récupérés par la commune
	013 Atténuation de charges	26 000,00 €		Remboursement assurance du personnel
	042 Opérations d'ordre entre sections	62 000,00 €		Travaux en régie et amortissement du canon emphytéotique
	70 Produits des services	583 020,00 €	195 620,00 €	Refacturation à la CCBP pour les factures du budget eau
			16 165,00 €	Refacturation à la CCBP pour les factures du budget assainissement
	73 Impôts et taxes	2 744 100,00 €		
	74 Dotations et participations	1 117 243,00 €		
	75 Autres produits de gestion courante	42 700,00 €		
	77 Produits exceptionnels	53 865,00 €		
	78 Reprise sur provisions pour risques et charges	- €		
	Total recettes de fonctionnement	5 758 427,23 €	757 886,20 €	

Investissement	001	Déficit d'investissement reporté	390 715,78 €	176 017,28 €	Reprise du déficit d'investissement d'assainissement (=dépense)
	10	Excédent de fonctionnement capitalisé	154 264,74 €	154 264,74 €	Reprise de l'excédent d'investissement d'eau (=dépense négative)
	16	Remboursements d'emprunts	302 650,00 €		Excédents d'investissement eau reversés à la CCBP
	20	Immobilisations incorporelles	127 676,00 €		
	204	Subventions d'équipement versées	25 000,00 €		Ravalements de façades et huisseries
	21	Immobilisations corporelles	1 047 666,00 €		
	23	Immobilisations en cours	940 773,00 €	138 250,00 €	Travaux d'assainissement
	27	Autres immobilisations financières	345 000,00 €	5 200,00 €	Travaux d'eau
	040	Opérations d'ordre entre sections	62 000,00 €		Avance au budget annexe du lotissement
	041	Opérations patrimoniales d'ordre	168 125,00 €		
	020	Dépenses imprévues	51 721,00 €		
		Total dépenses d'investissement	3 615 591,52 €	319 467,28 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement	407 150,00 €		
	024	Produits de cessions	633 650,00 €	138 250,00 €	Cession en contrepartie des travaux d'assainissement
	10	Dotations, fonds divers, réserves (hors c/1068)	69 760,00 €	5 200,00 €	Cession en contrepartie des travaux d'eau
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	910 511,52 €	176 017,28 €	Déficit d'investissement assainissement reversés par la CCBP
	13	Subventions d'investissement	656 945,00 €		
	16	Emprunts et dettes assimilées	801 000,00 €		
	041	Opérations patrimoniales d'ordre	168 125,00 €		
	040	Opérations d'ordre entre sections	92 200,00 €		Amortissements des immobilisations
		Total recettes d'investissement	3 739 341,52 €	319 467,28 €	

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSE





Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2020/06/14

14 – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « DE LA CROIX DE BOIS »

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Sur proposition de monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, et après en avoir délibéré à 25 voix pour et 4 abstentions (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN), le conseil municipal,

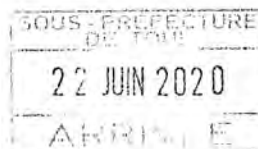
VOTE par chapitre le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement « de la Croix de bois » joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Commune de LIVERDUN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNÉ, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2020/06/15

15 - RÉALISATION D'UN EMPRUNT

7 - Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle au conseil municipal que le budget prévisionnel 2020, voté lors de cette même séance, prévoit en recettes d'investissement la réalisation d'un emprunt d'un montant de 800.000 €, destiné à financer les investissements des années 2020 et 2021.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt correspondant, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

Établissement prêteur	La Banque Postale
Montant emprunté	800.000 €
Durée du prêt	20 ans
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements
Type de taux	Fixe
Taux d'intérêt annuel	1,09 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéance d'amortissement et d'intérêt	Semestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Commission d'engagement	800 € (0,10 % du montant emprunté)
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/08/2020, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 25 voix pour et 4 voix contre (MM. et Mmes BECK, GODOT, BARAD et LOCTIN),

AUTORISE le maire à souscrire l'emprunt décrit ci-dessus et à signer la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec La Banque Postale, ainsi que tout document.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

N°2020/06/16

16 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SPL X-DEMAT

5 – Institutions et vie politique

5.3. – Représentants

Rapporteur : Olivier FESTOR

Monsieur FESTOR, adjoint délégué, rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré, par délibération du 21 février 2018, à la société publique locale SPL-Xdemat, dont l'objectif est de faciliter l'administration numérique.

La SPL permet de dématérialiser certains services, afin de répondre aux obligations qui s'imposent aux communes :

- mise en ligne sur internet, grâce à un « profil d'acheteur », des consultations pour les achats ;
- réception des offres dématérialisées (depuis le 1^{er} octobre 2018, les candidats à un marché public supérieur à 25.000 € HT ont l'obligation de transmettre des offres dématérialisées) ;
- télétransmission des actes à la préfecture pour le contrôle de légalité ;
- envoi dématérialisé des titres et mandats au comptable public de la commune ;
- réception des factures électroniques.

Ces services sont d'ores et déjà dématérialisés à Liverdun. D'autres pourraient l'être en utilisant les outils mis à disposition de la SPL :

- parapheur électronique (qui permet de signer tout acte par le biais d'un certificat électronique) ;
- accusé de réception électronique (ARE), qui permet de calculer les délais de formation d'une éventuelle décision implicite, pour toute demande effectuée par voie électronique ;
- dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable (depuis l'engagement budgétaire) ;
- envoi des courriers par mail avec un accusé de réception électronique.

Comme suite à l'élection du maire et des adjoints le 25 mai 2020, il convient de désigner un nouveau délégué de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la SPL.

C'est pourquoi :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Olivier FESTOR en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'assemblée générale.

PRÉCISE que ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'assemblée spéciale.

APPROUVE que la commune soit représentée au sein du conseil d'administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet par les collectivités actionnaires, membres de l'assemblée spéciale de Meurthe-et-Moselle. Ce représentant exercera, durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités Meurthe-et-Mosellans actionnaires (autres que le département) qu'il représentera.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 18 juin 2020
Le maire,
Sébastien DOSÉ



Commune de LIVERDUN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/17

17 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA SPL GESTION LOCALE IN-PACT GL

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Représentants

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, explique qu'il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL, à la suite des élections municipales de 2020.

C'est pourquoi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 18 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune à adhérer à la SPL Gestion Locale IN-PACT GL ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE monsieur Didier JACQUOT-HECK comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de monsieur Jean-Pierre HUET.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Commune de LIVERDUN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VANNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/18

**18 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GESTION LOCALE
IN-PACT GL AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

9 – Autres domaines de compétences

9.1. – Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, explique qu'il y a lieu d'approuver le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019. C'est pourquoi :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 18 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune à adhérer à la SPL Gestion Locale IN-PACT GL ;

Considérant la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/19

19 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES (DAE) ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

1 – Commande publique

1.1. – Marchés publics

Rapporteur : Charles BERNARDO

Monsieur BERNARDO, adjoint délégué, rappelle que le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 oblige certains établissements recevant du public (ERP) à détenir un défibrillateur automatisé externe (DAE), selon ce calendrier :

- à partir du 1^{er} janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3 ;
- à partir du 1^{er} janvier 2021, ERP de catégories 4 ;
- à partir du 1^{er} janvier 2022, certains ERP de catégories 5.

Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé.

Plusieurs collectivités du territoire étant concernées par ce besoin, il est proposé au conseil de constituer un groupement de commandes permettant un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

Ce groupement de commandes intéresserait les treize pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Marbach, Millery, Montenois, Pompey et Saizerais.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire (un seul titulaire). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le besoin de ce marché, un recensement a été effectué et un état des lieux précis du parc à vérifier et à maintenir est en cours d'élaboration.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché ; il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement de la consultation.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Mai 2020 : rédaction du marché.
- Entre juin et juillet 2020 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- De juin/juillet à août 2020 :
 - Publication.
 - Réception des offres
 - Commission d'Achat Public (CAP).
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés.
 - Début du marché.

Sous-préfecture
de TOUL

22 JUIN 2020

ARRIVÉE

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, d'autoriser le maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant voix consultative de la commission d'appels d'offres de la commune (membre titulaire uniquement). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture de défibrillateurs automatisés externe (DAE) et prestations associées.

AUTORISE le maire à signer la convention.

DÉSIGNE Charles BERNARDO membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Achat Public (CAP) du groupement de commandes.

DÉSIGNE Didier JACQUOT-HECK suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Achat Public (CAP) du groupement de commandes.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Commune de LIVERDUN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/20

20 – GROUPEMENT DE COMMANDES D'IMPRESSION ET REPROGRAPHIE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

1 – Commande publique

1.1. – Marchés publics

Rapporteur : Magali CLÉMENT-DILLMANN

Madame CLÉMENT-DILLMANN, adjointe déléguée, rappelle que par délibérations approuvées en 2019, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes de Frouard, Liverdun, Marbache, Pompey et Saizerais ont adhéré au groupement de commandes d'impression et reprographie décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Impression Off-set.
- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats).

Déclarée deux fois sans suite, cette procédure d'appel d'offres a été relancée une troisième fois le 2 mai 2020 et les offres ont été reçues le 2 juin 2020.

Cependant, les élus désignés durant le précédent mandat municipal ne peuvent plus être membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du présent groupement après le renouvellement des conseils municipaux. Chaque pouvoir adjudicateur doit donc à nouveau délibérer pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant représentant sa commune dans la CAO du groupement de commande.

En revanche, l'adhésion au groupement de commande reste valable et ne nécessite pas de nouvelle délibération.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Commission d'appel d'offres : à fixer une fois les représentants des communes désignés (entre juillet et septembre 2020).
- Délibération autorisant le coordonnateur à signer le marché : entre juillet et septembre 2020.
- Notification aux titulaires : entre juillet et septembre 2020.
- Début de l'accord-cadre : septembre 2020.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant voix consultative de la commission d'appels d'offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Charles BERNARDO membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DÉSIGNE Didier JACQUOT-HECK suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,
Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/21

21 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SITES D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 36 KVA ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

1 – Commande publique

1.1. – Marchés publics

Rapporteur : Charles BERNARDO

Monsieur BERNARDO, adjoint délégué, rappelle à l'assemblée que l'article 64 de la loi « Énergie climat » du 9 novembre 2019, transposant une directive européenne du 5 juin 2019, annonce la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité, c'est-à-dire la fin des tarifs bleus d'EDF (sites d'une puissance inférieure à 36 KVA), au 1^{er} janvier 2021.

Les collectivités territoriales et établissements publics concernés sont ceux qui :

- soit emploient au moins 10 personnes,
- soit ont des recettes supérieures à 2 millions d'euros (incluant DGF, taxes et impôts locaux).

Plusieurs collectivités du territoire étant concernées par cette nouvelle disposition, il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commande permettant un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

Ce groupement de commandes intéresserait les quinze pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbach, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais et le CCAS de Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le besoin de ce marché, un recensement des besoins a été effectué.

Ce marché groupé serait un accord-cadre avec lequel nous notifierions un marché subséquent à un fournisseur d'électricité pour une durée de 15 mois : du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2022. Ainsi, nous arriverions à une date d'échéance commune avec l'autre groupement de commandes concernant les sites d'une puissance supérieure à 36 KVA, c'est-à-dire le 1^{er} avril 2022.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- D'avril à juin 2020 : rédaction du marché.
- Entre juin et septembre 2020 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- De septembre à décembre 2020 :
 - Accord-cadre
 - Publication
 - Réception des offres

Sous-préfecture
de TOUL

22 JUIN 2020

ARRIVÉE

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Notification aux candidats évincés
- Bureau délibératif
- Notification au titulaire
- Début de l'accord-cadre
- Marché subséquent :
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - Début du marché subséquent : 1er janvier 2021

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, d'autoriser le maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant une voix consultative de la commission d'appels d'offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 KVA et prestations associées.

AUTORISE le maire à signer la convention.

DÉSIGNE Rémi WAGNER membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DÉSIGNE Charles BERNARDO suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/22

22 – CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'OPERATION 1^{ER} DEPART

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, présente la convention d'attribution de subvention pour l'opération 1^{er} départ portée par Jeunesse au Plein Air (JPA 54).

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 17 juin, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au centre Didier Bianchi, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 26

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, DURR, BECK, GODOT, BARAD.

Étaient absents excusés : Mmes HANEGREEFS, BARAD et MOREL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CALZUOLA à Mme GARTISSER, M. LOCTIN à M. BECK, et Mme MOREL à M. DOSÉ.

Un scrutin a eu lieu, Mme BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 18 juin 2020 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 18 juin 2020, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2020/06/23

23 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

5 – Institutions et vie politique

5.3. – Représentants

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, explique que conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée suite aux élections municipales. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, ainsi que de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En conséquence, le conseil municipal doit proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de 16 titulaires et 16 suppléants, et ce dans des délais lui permettant de désigner la liste des commissaires dans les 2 mois suivant l'installation du conseil municipal (soit avant le 25 juillet). En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète dans ce délai de deux mois, le directeur départemental des finances publiques procède à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

C'est pourquoi, vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROPOSE au directeur départemental des finances publiques la liste suivante :

Titulaires proposés	Suppléants proposés
Catherine GUENSER François ROUGIEUX Michel GEOFFROY	Valérie CARNEIRO-JOLY Nathalie GARTISSER Paul PERTUS

Sous-préfecture
de TOUL

22 JUIN 2020

ARRIVÉE

Jean-Pierre CLÉMENT	Sebastien MEGALI
Annie L'HOMME	Bernadette BAUDROUX
Guy CLAUDEL	Joël WALLON
Pascal BECK	Roger LALLEMENT
Francis VENNÉ	Benoît STAUFFER
Virginie CALZUOLA	Carine BARAD
Didier JACQUOT-HECK	Michel CHARLES
Rémi WAGNER	Olivier FESTOR
Charles BERNARDO	Fabrice ANTOINE
Bernard BOUQUILLON	Julie DURR
Philippe OESTERLE	Magali CLÉMENT-DILLMANN
Jean-Pierre DE BIASI	Hervé LIMOSIN
Jean LOCTIN	Rachel STOCARD

PRÉCISE que l'ordre des personnes indiquées sur la liste proposée n'a qu'une valeur indicative et ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental des finances publiques.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 juin 2020

Le maire,

Sébastien DOSÉ

